



créons du lien : devenez mécène

Entreprise ou particulier, soutenez le rayonnement de l'EBI et l'enseignement d'excellence avec le don et bénéficiez de déductions fiscales avantageuses !

Grâce à vos dons, l'EBI propose des actions concrètes et à fort impact de développement des formations et d'aide aux jeunes.



QUELS DON ?

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG), l'EBI peut recevoir des dons sous la forme d'un apport financier, d'un soutien en nature, ou encore en compétences, sans contrepartie.

• Mécénat financier

Ciblez votre soutien au développement de l'écosystème de l'EBI :

- **formation** : solutions pédagogiques innovantes (apprentissage par projet, digitalisation, interactivité...), équipements des plateformes technologiques, lieux de vie et d'études collaboratifs ouverts, professeurs invités, conférenciers, aides à la mobilité de jeunes chercheurs
- **entrepreneuriat** : développement de projets d'innovation et d'entrepreneuriat étudiants, participation aux concours, incubation de projets
- **promotion de l'Égalité des Chances** : œuvres sociales et associatives étudiantes, challenges et aides à l'international, actions socio-culturelles
- **handicap** : aménagement des cursus et des lieux (votre don ouvre droit à des déductions spécifiques comme pour les établissements adaptés)

• Mécénat en nature

Donnez des équipements informatiques, scientifiques, du matériel audiovisuel ou encore des matières premières pour accompagner les parcours de formation

• Mécénat de compétences

Proposez à votre entreprise de donner de votre temps à l'EBI pour partager votre expertise et votre expérience par le biais d'interventions en cours ou de séances de coaching sur votre temps de travail.

POUR QUELLES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS ?

Votre don à l'EBI ouvre droit à une réduction fiscale s'il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238bis du code général des impôts. Votre contribution en faveur de l'inclusion des étudiants handicapés sera intégrée à vos déclarations sociales. En tant que membre de la Conférence des Grandes Ecoles, l'EBI bénéficie de la convention signée à cet effet.

• Particulier

- Réduction fiscale égale à 66% du montant de votre don si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).
- Réduction fiscale égale à 75% du montant de votre don si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière dans la limite de 50 000 €.

• Organisme ou société

Réduction fiscale égale à 60% du montant des versements, plafonné à 20 000 € ou 5% du Chiffre d'Affaires annuel hors taxe. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants. Dans le cas particulier du don de compétences, l'entreprise bénéficie d'une déduction d'impôts s'élevant à 60% du montant du salaire chargé du salarié mis à disposition, sans montant minimal.

MOBILISEZ NOS ÉTUDIANTS SUR VOS PROJETS



Trajectoire projet

L'apprentissage par projet fait partie de l'ADN de l'EBI. Dès la 1^{ère} année, les étudiants travaillent sur différentes typologies de projets. Au cours du cycle ingénieur, c'est en 5^{ème} année qu'ils ont la possibilité de travailler sur des cas concrets confiés par les entreprises. Ces projets de fin d'études les préparent à prendre des responsabilités en stages longs.

C'est décidé, vous allez soutenir l'EBI !

Grâce à votre don, vous contribuez activement à la qualité de l'enseignement ainsi qu'à la réussite professionnelle des EBIstes et vous vous inscrivez dans l'histoire de notre Grande École.

Merci !

COMMENT FAIRE ?

• Mécénat financier

Rendez-vous sur Hello Asso pour votre versement sécurisé par carte bancaire, qui permet l'édition automatique de votre justificatif fiscal :

www.helloasso.com/associations/ecole-de-biologie-industrielle

Versement par virement au fonds social : contactez notre service comptabilité

compta@hubebi.com

• Mécénat en nature

La valeur retenue pour le calcul de la réduction d'impôt est égale au coût de revient des biens / prestations donnés qui comprend les coûts supportés par l'entreprise pour les acquérir / produire.

À votre demande et selon les informations de coût de revient fournies, l'EBI édite votre justificatif fiscal.

• Mécénat de compétences

Vous êtes mis à disposition de l'EBI pour une mission ponctuelle de coaching ou d'enseignement, avec l'accord de votre employeur.

À votre demande, l'EBI édite une déclaration fiscale valorisant les heures dispensées au sein de l'établissement.

